

N°ENV/2023/13**Département de l'Yonne****Communauté de Communes
du Jovinien****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Date de convocation :	22 février 2023	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	23 février 2023	Effectif légal : 49 En exercice : 49 Présents : 39 Votants : 47

Séance du 1^{er} mars 2023.

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le mercredi premier mars deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, dans les Salons de l'Hôtel de Ville, à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS :

M. Didier MOREAU, M. Philippe PETIT, Mme Catherine DECUYPER, Mme Evelyne TRESCARTES, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Cyril HAGHEBAERT, M. Claude SCIBOZ, M. Marc FAYADAT, M. Patrice CHASSERY, M. Dominique AUBERGER, M. Gérard VERGNAUD, M. Nicolas SORET, Mme Frédérique COLAS, M. Kévin AUGÉ, M. Richard ZEIGER, Mme Linda GUEDJALI, M. Mohammed BELKAID, Mme Bernadette MONNIER, M. Bernard MORAINÉ, Mme Michèle BARRY, M. Jean-Yves MESNY, M. Éric APFFEL, Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, M. Hassan LARIBIA, Mme Elisabeth LEFEVRE, M. Thierry LEAU, Mme Dorothee BRICOUT, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Guy AVENIA, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, M. Francis BOURSIN, M. Xavier MARQUIS, Mme Olga LIGAULT, Mme Valérie SUBRENAT, M. Didier MIGNON, M. Frédéric MORISOT, M. Bruno JAN.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Mme Florence SYLVESTRE, pouvoir à M. Philippe PETIT
M. Yannick VILLAIN, pouvoir à Mme Marie-Hélène GOUEDARD
Mme Christine LEMOINE, pouvoir à M. Cyril HAGHEBAERT
M. Jean-Pierre BARRET, pouvoir à M. Marc FAYADAT
Mme Laurence MARCHAND, pouvoir à Mme Frédérique COLAS
M. Nicolas DEILLER, pouvoir à M. Patrice CHASSERY
Mme Isabelle CLAUDET, pouvoir à M. Didier MOREAU
M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT, pouvoir à M. Bruno JAN
Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU
M. Gilles-Maxime POIBLANC

SECRETAIRE DE SEANCE : Frédérique COLAS**Objet : Signature de la convention de renouvellement avec Refashion.**

ENV/2023/13

Conseil communautaire du
1^{er} mars 2023

Objet : Signature de la convention de renouvellement avec Refashion.
[voir projet de convention en pièce jointe]

Vu l'article L.2224-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L. 541-10-3 du Code de l'Environnement,

Vu la compétence « élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés » de la Communauté de Communes du Joviniens,

Considérant que la Société Refashion (l'éco-organisme du TLC - Textile, du Linge, de la Chaussure) est agréée pour percevoir les contributions de ses adhérents pour le recyclage et le traitement des déchets issus des produits TLC neufs destinés aux ménages et, d'autre part, à verser des soutiens aux opérateurs de tri et aux collectivités territoriales,

Considérant que Refashion, après déclarations de la collectivité et selon ses critères, verse un soutien à la mise en œuvre d'actions de communication, définies dans un catalogue d'actions (cf. annexe 4 de la convention),

Considérant que Refashion, après déclarations de la collectivité et selon ses critères, verse un soutien financier aux déchèteries (cf. article 9 de la convention),

Considérant que les missions de Refashion, nécessitent la signature d'une convention avec la Communauté de Communes du Joviniens,

Vu l'exposé du Président,

Vu la conférence des Maires et la Commission des Finances du 20 février 2023,

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

Pour : 48

Contre : 0

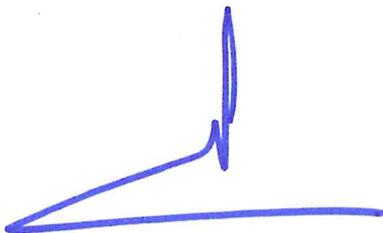
Abstention : 0

ACCEPTÉ les termes de la convention de Refashion, annexée,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer ladite convention et toute autre pièce administrative relative à ce dossier.

Pour copie conforme,
Le Président,

Nicolas SORET



Pour copie conforme,
Le Secrétaire de séance,

Frédérique COLAS

